



La sémantique et le droit pénal : à quand une qualification d'humainicide?

Actualité législative publié le 13/01/2025, vu 107 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La sémantique et le droit pénal : à quand une qualification d'humainicide? Cette qualification engloberait celle d'homicide, de féminicide, de foeticide, de gériacide et d'euthanacide.

C'est peut-être uniquement un problème de sémantique... [FIN]

SOURCE ET DE PLUS :

- Un article d'histoire du droit pénal en majeure partie et de sémantique juridique vers la fin, par Commissaire de police :

<https://www.actu-juridique.fr/justice/le-retour-dans-le-domaine-penal-de-la-notion-d-imbécillitas-sexus-est-il-souhaitable/>

Vous avez dit sémantique? Voyons voir... : en droit pénal français on parle d'**homicide** et non de **fémicide**. Or on en vient à se demander si on ne devrait pas introduire dans notre code pénal cette qualification de **fémicide**.

Et si on en faisait autant pour le fœtus en parlant de **foeticide**? Cette qualification, sur le fond, est pour le moment inexistante en droit pénal français car le fœtus n'est pas reconnu comme une personne sujet de droit.

Pour revenir au **fémicide**, je propose que l'on abandonne l'appellation d'**homicide** au profit de celle d'**humainicide**. Pourquoi? Parce que l'on parle de droits humains à la place des droits de l'homme et de la femme. **On pourrait donc adopter ma proposition en adoptant une appellation englobante et transcendante des sexes, des genres et des âges pour parler ainsi d'humainicide. Ainsi, le jour où le foeticide sera prévu et reconnu par le droit pénal français on parlera également d'humainicide. Idem pour les humainicides de personnes âgées par euthanasie. Ainsi, l'humainicide serait le concept du droit pénal le plus protecteur de la vie humaine dans toutes ses dimensions.**

CONNEXE :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambon/mort-provoquee-violemment-illegalement-foetus-35473.htm>